

AVENANT N° 8 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES SPORTS

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE

Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME

Représentée par son président, Monsieur André GIRAUD

Désignée ci-dessous par la fédération,

Numéro de Siret : 78444877300027

Article 1 :

La subvention prévue pour 2017 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 50 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif RELEVE (50 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 655 444 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ATHLETISME



Fait à Paris, le

29 AOUT 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE

24/08/2017
VISE LE 24/08/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21001299102

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

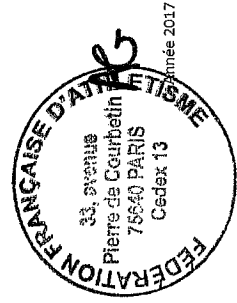
Objectifs / Action / Rubrique	Montants		Demande	Accordé	Engag. fédéral
	Budget				
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	3 180 000 €	2 680 000 €	2 070 000 €	2 070 000 €	1 110 000 €
Action 2					
Aides personnalisées (AP)	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	600 000 €	550 000 €	450 000 €	450 000 €	150 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 530 000 €	1 180 000 €	870 000 €	870 000 €	660 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	300 000 €	200 000 €	0 €	0 €	300 000 €
Améliorer le rang des équipes de France relève en rééquilibrant les spécialités à accompagner	930 000 €	590 000 €	590 000 €	590 000 €	340 000 €
Action 1					
Structuration fédérale	330 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	240 000 €
Action 2					
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	600 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	100 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	600 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	100 000 €
Action 3					
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	690 000 €	460 000 €	240 444 €	240 444 €	449 556 €
Accompagnement sanitaire préventif	380 000 €	230 000 €	132 444 €	132 444 €	247 556 €
Prévention dopage	260 000 €	195 000 €	108 000 €	108 000 €	152 000 €
50 000 €	50 000 €	35 000 €	0 €	0 €	50 000 €
Favoriser le rattachement des clubs d'athlétisme aux réseaux sport santé bien être des territoires	40 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Action 3					
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Adapter les compétences des acteurs de l'athlétisme aux besoins des pratiquants	435 000 €	178 000 €	118 000 €	118 000 €	317 000 €
Action 1					
Promotion des pratiques sportives pour tous	15 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €
Action 4					
Formations fédérales	420 000 €	170 000 €	110 000 €	110 000 €	310 000 €
Soutenir et accompagner les ligues dans l'animation du territoire	420 000 €	170 000 €	110 000 €	110 000 €	310 000 €
Action 1					
Structuration fédérale	75 000 €	40 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
Recruter des pratiquants loisir- bien être en priorisant la population féminine	75 000 €	40 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
Recruter des pratiquants loisir- bien être en priorisant la population féminine	45 000 €	35 000 €	20 000 €	20 000 €	25 000 €
Action 1					
Promotion des pratiques sportives pour tous aux 14-18 ans	45 000 €	35 000 €	20 000 €	20 000 €	25 000 €
Favoriser la mise en place de pratiques attractives et adaptées au public jeune, en portant une attention particulière	45 000 €	35 000 €	20 000 €	20 000 €	25 000 €
Action 1					
Promotion des pratiques sportives pour tous	45 000 €	35 000 €	20 000 €	20 000 €	25 000 €
Renforcer le rayonnement de la France à l'international	490 000 €	280 000 €	242 000 €	242 000 €	248 000 €
Action 1					
Promotion des pratiques sportives pour tous	380 000 €	200 000 €	162 000 €	162 000 €	218 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	320 000 €	150 000 €	112 000 €	112 000 €	208 000 €
Action 2					
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	60 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	10 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	110 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	30 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	110 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	30 000 €
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	230 000 €	110 000 €	20 000 €	20 000 €	210 000 €
Action 1					
Programmes d'échanges internationaux	230 000 €	110 000 €	20 000 €	20 000 €	210 000 €
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Action 1					
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	162 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	112 000 €
Action 2					
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	162 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	112 000 €
TOTAL	9 292 000 €	4 513 000 €	3 405 444 €	3 405 444 €	2 886 556 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

750 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 655 444 €





CAISSE D'ÉPARGNE

ILE-DE-FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13

ECONOMIE SOCIALE PARIS

19 RUE DU LOUVRE

75001 PARIS

TEL :



CAISSE D'ÉPARGNE

ILE-DE-FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13

ECONOMIE SOCIALE PARIS

19 RUE DU LOUVRE

75001 PARIS

TEL :